

CHAPITRE 17

## HABITER ENSEMBLE, VIEILLIR ENSEMBLE<sup>1</sup>

### ÉLÉMENTS D’UNE HISTOIRE DE LA CORÉSIDENCE AU COURS DE L’INDUSTRIALISATION

*Jérôme BOURDIEU,  
Lionel KESZTENBAUM  
et Gilles POSTEL-VINAY*

#### INTRODUCTION

On le sait, la France a connu plus tôt que les autres pays européens un processus de vieillissement. La baisse considérable de la fécondité durant le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle ainsi que l’augmentation de la proportion des personnes âgées à la charge des actifs a alors engendré une pression accrue sur les familles. On sait également que, dans le même temps, l’urbanisation et l’industrialisation ont vu s’élever – et non pas se réduire – le nombre de personnes âgées ne disposant pas des ressources suffisantes pour faire face seules à leurs besoins. Dans ce contexte, la corésidence familiale a dû alors pour beaucoup constituer la solution la plus immédiate et la plus accessible ; ce type d’entraide n’en dépend pas moins d’un ensemble de conditions. Pour apprécier l’importance historique de cette forme de solidarité familiale, il faut donc comprendre le fonctionnement intrinsèque de modèles familiaux différents et qui ont évolué différemment, notamment du fait de l’urbanisation, de l’industrialisation et de la montée du salariat. Il faudrait aussi comprendre comment la corésidence s’est articulée avec les autres formes de prise en charge de la vieillesse : les ressources que donne la richesse individuelle, l’assistance organisée à l’échelle locale ou la mise en place progressive de systèmes de

---

1. Nous sommes reconnaissants à Linda Amiri et Paola Arzenati qui ont effectué une grande partie de la saisie des recensements ; à Joël Surcouf qui, par sa politique volontariste de numérisation et de mise en ligne des archives départementales de la Mayenne, a grandement facilité notre travail ; et à Patrice Bourdelais et Michel Demonet qui ont eu la gentillesse de nous confier leurs données sur Le Creusot.

### 334 | LES PERSONNES ÂGÉES EN HÉBERGEMENT COLLECTIF

retraites. Si l'on fait abstraction de ce second aspect pour se concentrer sur l'examen de la corésidence, on peut aborder le problème d'un double point de vue : celui des familles et de celui des individus, c'est-à-dire des personnes âgées elles-mêmes.

Dans un cas, on se demandera ce qui conduit les familles à héberger un aïeul et quelles sont les contraintes qui pèsent sur elles lorsque s'accélère le vieillissement ? Se pose alors le problème des arrangements entre les membres de la famille pour se répartir la charge et des moyens disponibles pour les faire respecter – qui va prodiguer l'assistance (le *caring*) et que recevra-t-il en échange ? Cette approche privilégie les structures familiales (nucléaire, étendue, etc.) et leurs transformations au cours du temps pour expliquer pourquoi la famille s'occupe de ses vieux.

Dans l'autre, on s'interrogera sur l'espace de choix ou de contraintes qui conduit une personne âgée à être hébergée par sa famille. Sa décision est-elle un effet de la pauvreté, de la pression sociale, de la facilité, du désir de vieillir parmi ses proches ? Corésider c'est, en particulier, résoudre le problème du logement et, en la matière, trouver une solution dépend des contraintes propres à cette ressource qui elles-mêmes sont liées la composition des familles, à la taille des logements dont elles disposent ainsi qu'aux politiques publiques notamment locales qui favorisent ou non la corésidence (existence et conditions d'éligibilité de l'aide pour les personnes âgées à domicile, développement des hospices, retraites).

Dans cet article, nous adoptons un point de vue structurel. Deux évolutions historiques pèsent sur les facteurs qui rendent la corésidence possible : d'une part le vieillissement de la population qui accroît la proportion de personnes âgées devant être prises en charge, d'autre part l'urbanisation et l'industrialisation qui séparent les familles et introduisent de nouveaux types de comportement au sein des familles. L'objectif ici est de montrer comment s'articulent ces deux processus.

#### Formes de la famille et questions de cohabitation

Il a longtemps été admis que l'industrialisation de la société française au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle aurait affaibli les relations familiales et « le lien social ». La froide anomie de la ville anonyme et individualiste aurait remplacé la chaleur des solidarités villageoises. Un indice de cette évolution serait la manière dont sont traités les vieux : au village, ils auraient été pris en charge par leur famille à la fin de leur vie ; dans les grandes villes, ils auraient été abandonnés à la solitude

de leur mansarde ou, pire, entassés dans les mouiroirs sinistres des hospices. De Le Play à Parsons a dominé la conception d'une évolution univoque : passage de la famille élargie, symbole de la société traditionnelle, à la famille nucléaire, résultant du développement de l'individualisme et de l'affaiblissement des liens de parenté<sup>2</sup>.

On le sait, les travaux de Laslett ont mis en cause cette téléologie famille nucléaire et famille souche coexistent depuis longtemps en Europe et le modèle de la famille souche où corésident trois générations sous l'autorité juste du père de famille apparaît comme une exception.

Le point de vue de Laslett a fait à son tour l'objet de critiques. La première et la principale a porté sur l'aspect trop strictement statique de ses analyses : Lutz Berkner a ainsi souligné l'importance du cycle de vie de l'individu et du ménage, montrant par exemple la nécessité, pour le ménage, de recourir à de la main d'œuvre extérieure à certains moments de son existence<sup>3</sup>.

Une seconde critique formulée par Ruggles met en avant un effet démographique structurel qui tient aux variations dans l'espace et dans le temps de la parenté « disponible » : on ne peut mesurer les formes de cohabitation sans tenir compte du nombre d'ascendants et donc du nombre « d'hébergeurs » potentiels. Prendre en compte cet « univers des possibles » conduit à observer une forte diminution au cours du temps de la proportion de personnes âgées qui corésident<sup>4</sup>. C'est cette logique structurelle et sa dynamique fonction des évolutions démographiques et économiques que nous souhaitons examiner ici.

### Recensement et corésidence : les sources

Pour connaître la composition des ménages, nous utilisons les listes nominatives des recensements de la population. Dressées dans chaque commune à l'issue des recensements, ces listes renseignent sur la composition des ménages et fournissent quelques informations sur les individus qui y résident : âge, profession ainsi que, bien entendu, les liens qui les unissent entre elles (fig. 48).

- 
2. Talcott Parsons, et Robert F. Bales, *Family, Socialization and Interaction Process*, Illinois, The Free Press, 1995.
  3. Lutz K. Berkner, « The stem family and the developmental cycle of the peasant household: An Eighteenth-Century Austrian example », *American Historical Review*, 77(2), 1972, p. 398-418.
  4. S. Ruggles, « Multigenerational families in nineteenth-century America », *Continuity and Change*, 18(1), 2003, p. 139-165 ; Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001.

### 336 | LES PERSONNES ÂGÉES EN HÉBERGEMENT COLLECTIF

Elles donnent ainsi une image de la cohabitation qui est à la fois assez à une date donnée et que l'on peut voir évoluer dans le temps. En effet, de 1831 à 1936, le recensement est réalisé en France tous les cinq ans selon une procédure stable qui fournit des informations identiques au cours du temps.

Une difficulté pourrait provenir de membres du ménage temporairement absents. Chaque individu doit être recensé « dans son lieu de résidence habituelle » ce qui signifie que toutes les personnes temporairement absentes doivent être recensées dans leur ménage d'origine. À partir du début du xx<sup>e</sup> siècle, cependant, les individus sont recensés à la fois dans leur ménage de résidence habituelle et au lieu de leur résidence temporaire, lorsqu'il s'agit d'une résidence en habitation collective, un hospice par exemple. Leur absence reste toutefois mentionnée. Quoi qu'il en soit, au cours de la période considérée, la part des personnes âgées qui réside effectivement dans des hébergements collectifs est en réalité très réduite<sup>5</sup>.

JURISDICTIONS		SEXE		NOM		PROFES		SITUATION		REMARQUES	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	1	1	1	Hesse	Blonde	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve
		2	2	Helle	Blanche	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve
		3	3	Bressanoy	Blanche	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve
		4	4	Hesse	Blanche	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve
		5	5	Helle	Blanche	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve
		6	6	Hesse	Blanche	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve
		7	7	Hesse	Blanche	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve
		8	8	Hesse	Blanche	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve
		9	9	Hesse	Blanche	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve
		10	10	Hesse	Blanche	1822	Agée	veuve	Chef	Blanche	veuve

Figure n° 48 –  
Une fiche nominative  
du recensement  
(Agde, 1906).

Notre objectif est de mesurer l'évolution du phénomène dans le temps, nous avons donc collecté les informations du recensement à trois dates : 1846, 1906 et 1931. La première se situe avant une première phase d'industrialisation rapide, la seconde à peu près à son apogée tandis que la dernière enregistre les effets démographiques brutaux de la première guerre mondiale qui accroît brutalement le phénomène de vieillissement du fait du décès de nombreux jeunes hommes.

5. Anne Reimat, *Les Retraités et l'économie. Une mise en perspective historique. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Jean-Paul Domin, *Une histoire économique de l'hôpital (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : une analyse rétrospective du développement hospitalier. Tome 1, 1803-1945*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 2008.

Notre échantillon repose sur un dépouillement extensif des listes nominatives du recensement afin de disposer de la structure des ménages dans un ensemble de communes. Notre objectif est de savoir qui habite avec qui, en nous concentrant plus précisément sur les personnes âgées. Nous avons donc collecté deux types d'informations : pour tous les ménages, nous avons relevé le nombre de personnes qui les compose en classant celles-ci en trois groupes d'âges pour distinguer enfants, adultes et personnes âgées ; et lorsqu'une personne âgée est présente, nous avons relevé les informations disponibles sur elle (sexe, âge et profession) ainsi que les liens qu'elle entretient avec les autres membres du ménage (quel que soit leur âge). On peut ainsi identifier la structure par âge de l'ensemble de la population et la distribution des individus entre les ménages. On peut aussi examiner plus spécialement les ménages qui comportent une personne âgée et, en reliant les caractéristiques de ces dernières avec les types de ménages dans lesquels elles habitent, essayer d'évaluer qui a recours à la corésidence et dans quelles conditions.

Reste à déterminer qui est « âgé » ou « vieux ». Dans le prolongement de nos travaux précédents sur le vieillissement<sup>6</sup>, nous considérons comme « vieux » les plus de soixante ans, quitte, ensuite, à préciser au sein de cet ensemble les évolutions des mécanismes étudiés selon l'âge.

Tableau n° 4 – *Population des communes étudiées dans l'échantillon.*

---

Note : Pour la première coupe (notée ici « 1846 »), il aurait été souhaitable de privilégier le recensement de 1831, plus détaillé que ceux qui l'ont suivi. Comme il n'a été que rarement conservé – cas ici des communes de l'Oise – on a utilisé le recensement de 1846 (sauf pour Laval où le recensement de 1866 présentait l'avantage d'être accessible en ligne). Le Creusot pour les années 1906 et 1931 ainsi que Agde, Creil pour l'année 1931 ont été échantillonnés (tous les ménages n'ont pas été saisis). Enfin, les données du Var pour 1931 n'étant pas encore toutes saisies, n'ont pas été prises en compte à ce stade.

Nous avons collecté les listes nominatives des recensements d'une série de communes distribuées dans l'ensemble du pays afin d'obtenir, autant que faire se peut, un échantillon national sur les mécanismes de corésidence. Le choix des communes a été motivé par un souci de parcimonie – obtenir le maximum

---

6. Jérôme Bourdieu, et Lionel Kesztenbaum, « Comment vivre vieux dans un monde vieillissant ? Les personnes âgées en France, 1820-1940 », *Population*, 62(2), 2007, p. 221-252.

### 338 | LES PERSONNES ÂGÉES EN HÉBERGEMENT COLLECTIF

d'informations avec un nombre relativement réduit de communes – mais aussi par la volonté de pouvoir identifier certaines variations. Entre urbains et ruraux, d'abord. Nous avons dépouillé les recensements de quatre villes car on peut penser que les formes de famille et les mécanismes de coresidence n'ont pas été identiques en ville et à la campagne. Entre secteurs d'activité aussi, puisqu'urbanisation et industrialisation sont loin de se recouper pendant le siècle considéré et peuvent avoir des conséquences différentes. Entre régions enfin, pour tenir comptes d'éventuelles différences entre types d'héritages et types de famille au Nord et au Sud<sup>7</sup>. Compte-tenu de ces objectifs, nous avons finalement collecté les données du recensement pour 23 communes situées dans 6 départements (tabl. 4).

Au total, on dispose à ce stade d'un peu plus de 200 000 individus répartis dans environ 60 000 ménages, sur trois périodes. Nous agrégeons ces communes en trois groupes afin de refléter la diversité des situations démographiques et économiques. Une première division oppose les communes rurales et urbaines, aux structures d'emploi et de population évidemment différentes. D'un côté donc, quatre villes : Agde, Creil, Le Creusot et Laval et de l'autre 19 communes rurales. Le groupe urbain est cependant lui-même relativement hétérogène malgré sa taille réduite. On choisit donc de distinguer deux groupes : d'un côté les villes « anciennes », qui sont déjà des centres urbains importants au début de notre période et dont la population reste ensuite stable : Laval et Agde. De l'autre, des villes industrielles marquées par de forts taux de croissance tant économiques que démographiques : Creil et Le Creusot, deux villes qui connaissent une croissance démographique très rapide dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les deux cas à la suite d'un développement industriel conséquent. Cette distinction est évidemment essentielle pour le problème qui nous préoccupe puisque la structure du marché du travail influence directement la composition de la population ; on peut notamment penser qu'un développement industriel rapide va de pair avec une population beaucoup plus jeune que celle des villes anciennes à la structure économique et démographique établie depuis plus longtemps.

7. Jean Yver, *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966 ; Georges Augustins, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1989.

### Corésidence : effets de structures liés au vieillissement et à l’industrialisation

Pour examiner ces effets de structures, nous allons nous concentrer sur le contraste entre deux périodes : celle d’avant l’accélération de l’industrialisation (dont témoignent ici les résultats des recensements de 1846) et celle de la fin de cette période (saisie à partir des recensements de 1906). L’étude de la situation de l’entre-deux-guerres serait rendue fragile à ce stade du fait de l’incomplétude de la collecte (voir tabl. 4). On y reviendra ultérieurement pour examiner si les phénomènes qu’on va évoquer se stabilisent ou se poursuivent. Mais, à elle seule, l’évolution des résultats entre les deux dates retenues ici suffit à identifier les changements structurels que l’on souhaite mettre maintenant en évidence.

Les données ainsi collectées permettent en effet de mesurer l’évolution de la corésidence au cours du temps. Elles font d’abord ressortir l’importance du vieillissement dont le tableau 5 propose deux mesures. Dans l’ensemble, on constate une augmentation de près de 50 % de la part des plus de soixante ans dans la population totale. Qui plus est, le niveau atteint lui-même est assez conséquent puisque, au début du xx<sup>e</sup> siècle, à la campagne, un habitant sur cinq a plus de soixante ans et près de la moitié des ménages comprennent au moins un membre âgé. De tels changements ne sont certainement pas sans conséquence sur les fonctionnements familiaux et sur les moyens, individuels ou collectifs, mobilisés par les personnes âgées pour assurer leurs vieux jours.

Tableau n° 5 – Proportion de personnes âgées dans la population, par type de commune (%).

Type de communes	1846		1906	
	(1)	(2)	(1)	(2)
Rurales	12,0	33,5	19,1	45,2
Villes anciennes	10,4	28,7	12,9	32,0
Villes industrielles	4,9	18,6	9,4	25,2

Lecture : (1) est le nombre de personnes âgées rapporté à la population totale de la commune, (2) le nombre de ménages qui incluent au moins une personne âgée rapporté au nombre total de ménages dans la commune.

Le mouvement est cependant loin d’être homogène selon les types de communes. Ainsi, comme on pouvait s’y attendre, le vieillissement est, initialement, beaucoup plus marqué à la campagne qu’en ville. Puis, une certaine convergence s’opère entre les trois groupes de communes. En particulier, l’écart entre

### 340 | LES PERSONNES ÂGÉES EN HÉBERGEMENT COLLECTIF

les communes rurales et les villes industrielles (qui en début de période est de plus du simple au double) tend à se réduire. Quelles sont les conséquences de ce vieillissement de la population française sur les choix – ou sur les opportunités – de cohabitation des plus vieux ? Une première réponse, la plus simple et la plus immédiate, consiste à étudier la proportion de personnes âgées vivant seules, ce qui est une mesure imparfaite d’une coupure avec la famille et d’une forme d’isolement.

Tableau n° 6 – Proportion des personnes âgées isolées, par type de commune (%).

Type de communes	1846	1906
Rurales	15,0	19,6
Villes anciennes	17,1	20,8
Villes industrielles	3,4	15,8

Lecture : dans l’ensemble des personnes âgées, part de celles qui sont seules dans leur ménage.

L’augmentation de la part des personnes âgées dans la population avait déjà été observée dans d’autres travaux<sup>8</sup>. Le tableau 5 permet donc de préciser cette évolution et son rythme différencié dans l’espace. Reprenant les mêmes distinctions spatiales, le tableau 6 souligne que la proportion de personnes âgées qui habitent seules s’accroît également pendant la période.

Or ces deux phénomènes sont liés. En effet, moins il y a de vieux dans un espace donné, plus il est facile de les héberger tandis qu’une proportion élevée de personnes âgées implique, en retour, une plus faible proportion de jeunes et donc moins de possibilité de cohabitation entre les deux groupes. Pour prendre un exemple extrême, dans une commune où tous les habitants sont vieux, la corésidence entre génération est, par construction, impossible, tout comme dans une commune où il n’y a aucune personne âgée. Par analogie avec l’étude de la mobilité sociale, nous qualifions ce lien d’effet structurel : de la même façon qu’un changement dans la mobilité sociale peut aussi bien provenir de l’évolution du marché du travail (il est plus facile de devenir avocat lorsque le nombre relatif d’avocats augmente) que d’un changement dans les possibilités

8. Jacques Dupâquier, *Histoire de la population française. 3, De 1789 à 1914*, Paris, PUF, 1988.



d'intégrer l'une ou l'autre profession<sup>9</sup> (une augmentation des chances d'un enfant de cultivateur de devenir avocat, à proportion d'avocats constante).

Ici, cet effet renvoie à la plus ou moins grande disponibilité en « hébergeants » potentiels. Le problème est alors que mesurer directement la plus ou moins grande présence d'« hébergeants » disponibles dans un espace donné est un objectif évidemment hors d'atteinte puisqu'il faudrait avoir reconstitué les familles pour pouvoir connaître cette « parenté disponible ». Reste que nous pouvons tenter d'identifier indirectement l'effet du vieillissement de la population sur la corésidence<sup>10</sup>. Construisons pour cela la situation – toute théorique – qui aurait été celles des communes de l'échantillon si la proportion de personnes âgées n'avait pas varié au cours du temps. Dit autrement, calculons quelle aurait été la part des personnes âgées isolées en 1906 si la proportion de personnes âgées était restée celle de 1846<sup>11</sup>. Ainsi estimée, la proportion est évidemment toujours inférieure à la proportion réellement observée puisque la part des vieux dans la population totale augmente pour toutes les communes (fig. 49). Le degré d'isolement des vieux en 1906 est mécaniquement réduit puisque l'on diminue artificiellement la proportion de personnes âgées dans la population. Mais ce qu'il importe de constater ici est que cet effet n'est pas le même partout.

Deux évolutions s'opposent nettement. L'une est celle des villes qui s'industrialisent. Au départ, la proportion des vieux isolés  $y$  est faible, essentiellement parce que la part des personnes âgées  $y$  est elle-même très faible. Là, le vieillissement qui s'accroît rapidement se traduit par une augmentation de l'isolement, et ceci même si l'on tient compte de l'effet de structure. C'est l'inverse de ce que l'on observe en milieu rural. Partant d'une situation initiale où il est d'ores et déjà assez fréquent que les vieux vivent seuls, les campagnes voient cet isolement s'étendre encore. Toutefois jusqu'à la première guerre il n'augmente que modérément par rapport à ce qu'il était un demi-siècle plus tôt : sans effet de vieillissement, la part des vieux isolés aurait, en fait, diminué à la campagne.

9. Sur ces questions, voir Robert M. Hauser, « Some Exploratory Methods for Modeling Mobility Tables and Other Cross-Classified Data », *Sociological Methodology*, n° 11, 1980, p. 413-458, et F. Héran, « La mobilité sociale, du passé au présent », dans Graziella Caselli, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch (dir.), *Population société, Démographie : Analyse Synthèse*, Paris, INED-PUF, 2004, p. 389-418.

10. D'autres techniques, par exemple les microsimulations, sont aussi envisageables.

11. Si on note  $V_a$  la proportion de personnes âgées dans la population l'année  $a$  et  $I_a$  la proportion de personnes isolées parmi les personnes âgées, alors la part des personnes isolées, à structure constante, est :

## 342 | LES PERSONNES ÂGÉES EN HÉBERGEMENT COLLECTIF

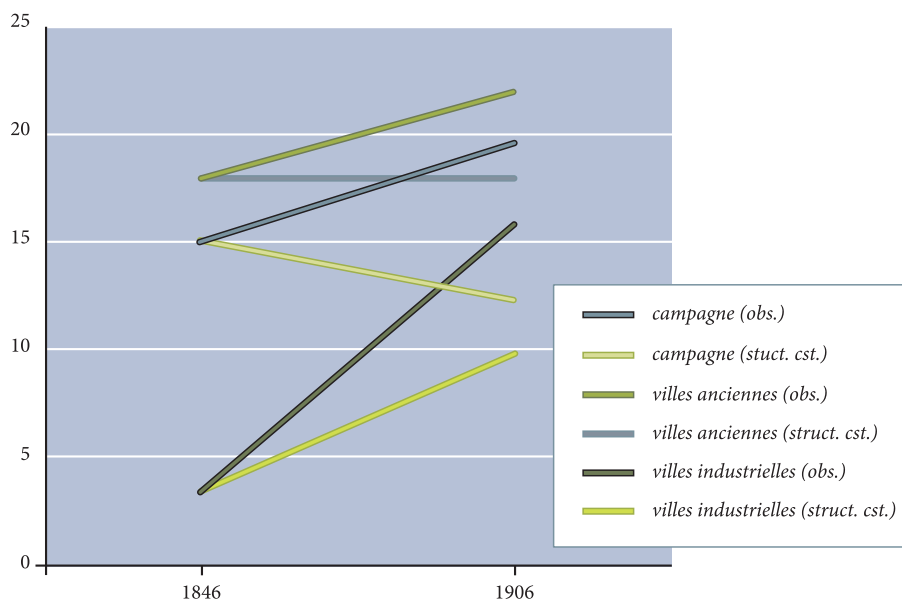


Figure n° 49 – Proportion des personnes âgées isolées, par type de commune (résultats observés et à structure d’âge constante). Lecture : Proportion des personnes âgées isolées. Situation réelle et situation à structure constante, c’est-à-dire ici identique à celle de 1846.

En ce sens, on peut dire qu’on assiste, dans ce cas, non à une diminution mais à un accroissement des pratiques de coresidence. Le cas des villes anciennes est intermédiaire : elles abritent initialement la plus forte proportion de personnes âgées isolées et connaissent ensuite un vieillissement comparable à celui des campagnes ; une fois cet effet de structure pris en compte, les pratiques de coresidence semblent assez stables (elles suivent une trajectoire très légèrement orientée à la baisse).

### Pourquoi et avec qui coresider ?

Pour mieux comprendre les mécanismes qui expliquent la cohabitation des plus âgés, tournons-nous maintenant vers leurs caractéristiques individuelles avec pour objectif de faire apparaître les facteurs le plus souvent associés avec la coresidence.

Un premier facteur évident qui doit structurer le recours à la coresidence familiale est l’âge, considéré ici comme une approximation de la condition physique et donc de l’éventuelle dépendance des personnes âgées. On constate

une relation en U entre l'âge et la cohabitation intergénérationnelle (fig. 50). Si la remontée de la courbe aux âges les plus élevés est relativement attendue, traduction de la dépendance grandissante des plus vieux, la première partie de la courbe l'est moins. Sans doute celle-ci reflète-t-elle le maintien des enfants dans le ménage de leurs parents jusqu'à un âge parfois tardif.

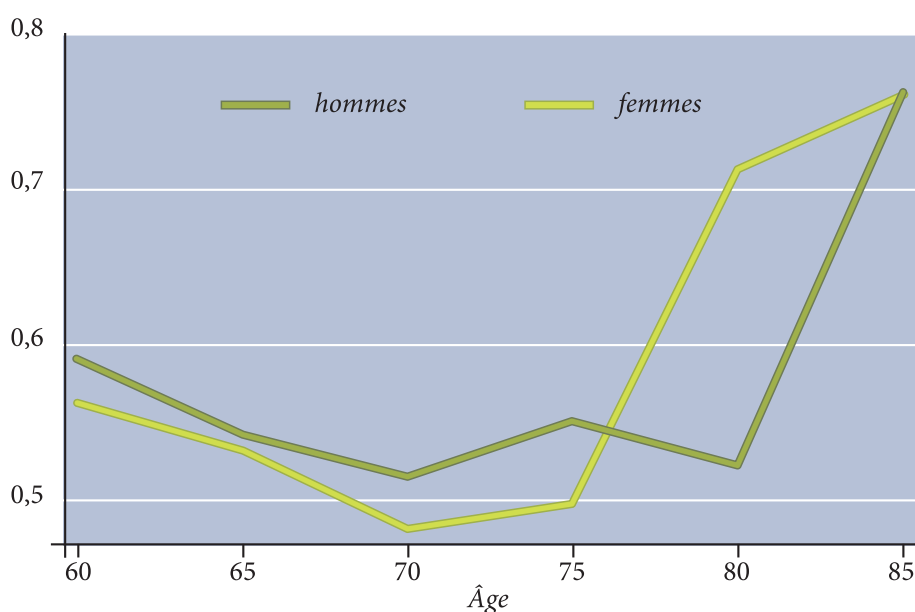


Figure n° 50 – Proportion de vieux qui corésident par sexe et âge. Lecture : proportion de personnes âgées qui vivent avec au moins un individu « jeune » (moins de soixante ans), à l'exclusion du conjoint.

Notons également la proximité surprenante entre la situation des hommes et celles des femmes : il ne semble guère y avoir de différence dans la proportion de corésidence entre les deux groupes même si, avant 80 ans, la proportion de femmes qui cohabitent est toujours inférieure à celle des cohabitants hommes.

Un autre élément important est la situation des couples de personnes âgées. Sans même mentionner les formes d'hébergement collectif, il faut tenir compte de ceux qui ne profitent pas de la corésidence intergénérationnelle mais ne vivent pas seuls pour autant car ils habitent dans un ménage comprenant d'autres personnes âgées. Le cas le plus fréquent est évidemment un couple de vieux (sachant que l'un des deux peut avoir moins de soixante ans). Une raison importante de s'intéresser à cette situation est qu'elle a des conséquences

344 | LES PERSONNES ÂGÉES EN HÉBERGEMENT COLLECTIF

différenciées sur les situations de résidence des hommes et des femmes. En effet, comme, au mariage, les hommes sont en moyenne plus âgés que leur épouse<sup>12</sup>, le veuvage est beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes.

Tableau n° 7 – Situation des personnes âgées, par sexe et année (pourcentages).

	Seul	En couple	Corésidence	Autres
<b>Panel A : ensemble</b>				
1846	15,52	12,29	68,3	3,89
1906	18,75	16,53	58,2	6,52
<b>Panel B : hommes</b>				
1846	8,62	17,53	73,85	
1906	12,96	19,39	67,65	
<b>Panel C : femmes</b>				
1846	19,80	10,99	62,91	
1906	25,01	17,12	55,36	

Note: « corésidence » implique toujours la cohabitation avec au moins une personne de moins de 60 ans, qu'elle appartienne ou non à la famille ; « en couple » signifie à l'inverse que le ménage ne comprend que le couple de personnes âgées (le cas où le conjoint a moins de 60 ans, n'est pas considéré comme de la corésidence). Enfin, « autres » renvoie aux ménages composés uniquement de personnes âgées mais qui ne forment pas un couple (par exemple un frère et une sœur) et aux résidences collectives (hospices, etc.) Comme dans cette dernière situation, le sexe des personnes âgées est mal connu, nous avons exclu cette catégorie pour la seconde partie de l'analyse.

D'emblée apparaît ainsi (tableau 7) une division nette par sexe qui n'étaient pas immédiatement perceptible en observant la seule corésidence. En effet, la proportion d'isolés est beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes qui, d'abord en couple, ou décèdent avant d'être seuls ou survivent rarement à leur femme. En outre, ils sont aussi plus nombreux à corésider avec des jeunes générations ce qui signifie que, après le décès du conjoint, les vieux sont plus souvent pris en charge que les vieilles. L'isolement est une affaire de femme avec une proportion de femme seule dans leur ménage qui atteint, au début du xx<sup>e</sup> siècle, un quart des femmes de plus de soixante ans.

12. Noël Bonneuil, « La démographie de la nuptialité au xix<sup>e</sup> siècle », dans Jacques Dupâquier, Denis Kessler (dir.), *La Société française au xixe siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992, p. 83-119.

### Conclusion : industrialisation et isolement des personnes âgées

La première conclusion de ce qui précède est que la cohabitation entre générations – que celle-ci concerne une personne âgée seule ou un couple – demeure un phénomène largement répandu pendant toute la période considérée puisqu'alors elle concerne de l'ordre des deux tiers des personnes âgées.

Le phénomène est, d'autre part, fortement affecté par la logique structurelle mise en avant par Ruggles comme le montre le contraste entre le monde rural et les villes industrielles. À la campagne, la part des vieux est au départ et demeure par la suite plus forte que dans les nouveaux centres industriels. Bien que la propension à héberger un aïeul augmente chez les jeunes couples ruraux, cela ne suffit pas à ce que le nombre croissant de vieux soit accueilli par les plus jeunes. Dans les villes industrielles, l'isolement des vieux augmente d'autant plus rapidement que, là, inversement, cette propension à corésider faiblit et ne compense donc pas l'accroissement très fort de personnes âgées devant être prises en charge. Ainsi le taux des vieux isolés rejoint celui qu'on observe dans le monde rural.

Qui plus est, ce surnombre de vieux dans le monde rural est sans doute imputable pour partie à leur rareté relative dans le monde urbain : survivre en ville, du moins dans certaines villes, lorsqu'on ne peut bénéficier de corésidence est sans doute plus difficile que de survivre à la campagne. Du coup, le surnombre des vieux dans le monde rural s'expliquerait en partie par la force moindre des liens familiaux en ville et les vieux seraient en quelque sorte contraints de retourner au pays.

L'analyse structurelle doit donc être complétée. Si la corésidence est moins fréquente en ville, c'est aussi parce que le logement y est plus rare et plus cher. On voit que la corésidence ne fonctionne pas comme un système de solidarité intergénérationnelle pure qui permettrait aux vieux sans ressources de trouver refuge et réconfort dans leur famille. Reste alors à comprendre en quoi la corésidence est aussi fonction des ressources économiques du vieux lui-même.